



une société d'Abertis

Direction du Patrimoine

**Direction Départementale
des Territoires**

40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 Beauvais Cedex

Senlis, le 26 janvier 2021
N/Réf : DPAT/GA-2021o0016
Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la Commune de Neuilly-en-Thelle.

Madame,

Faisant suite à votre courrier du 7 décembre 2020, je vous informe que la commune de Neuilly-en-Thelle, n'est pas traversée par nos ouvrages autoroutiers.

Par conséquent, nous n'avons aucune remarque à formuler en ce qui concerne la révision du PLU de la commune précitée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Kristell MAURANGE

Responsable du service Foncier